

BUDGETS PRIMITIFS 2021





Les budgets primitifs

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Pour l'exercice budgétaire et comptable de 2021, je vous propose une construction budgétaire fondée sur nos essentiels : non alourdissement de la pression fiscale, attractivité et solidarité, tout en intégrant une dimension sociétale et innovante encore plus prégnante, dans un contexte exceptionnel de crise sanitaire qui impacte fortement notre équilibre budgétaire.

Cela s'articulera notamment autour :

- De la poursuite des procédures d'extension des ZAC, les viabilisations de parcelles, dans le respect des fondamentaux de l'écologie transversale en termes d'aménagement du territoire.
- Du développement de dispositifs de formation à haute valeur ajoutée (tomographie) en parfaite concordance avec les besoins des habitants du DUF et des entreprises sur le PARC INDUSTRIEL.
- Des travaux de rénovation de grande ampleur sur les bâtiments du CARREAU DE LA MINE afin de concrétiser les projets dans le domaine de la formation notamment.
- Des travaux de transformation du bâtiment anciennement « VENTANA » afin d'y créer des ateliers relais pour l'implantation de trois entreprises.
- Dans la continuité, la gestion de nos compétences historiques en termes d'emploi, de soutien à l'artisanat, au commerce et maintenant l'agriculture, de traitement et collecte des déchets...
- De la poursuite des programmes de mise en assainissement collectif de ZONDRANGE et FOULIGNY.
- De la poursuite et fin des travaux d'entretien et de modernisation de la STEP de Créhange.
- De la création d'un FESAT de 25 places en partenariat avec l'APAEI afin de permettre l'hébergement des travailleurs en situation de handicap.

Concrètement, ces orientations seront prises en charge grâce à notre capacité d'autofinancement, à la reprise des excédents antérieurs, à une maîtrise des dépenses à caractère général et au recours à l'emprunt pour le budget annexe assainissement, ainsi que pour le budget général.

Etant entendu que l'ensemble des résultats de 2020 indiqués dans les budgets sont des résultats provisoires, la trésorerie n'ayant pas encore fourni ses comptes de gestion définitifs.

Table des matières

I. BUDGET GENERAL	4
1. Section de fonctionnement	6
1.1 Les dépenses de fonctionnement	11
1.2 Les recettes de fonctionnement	
2. Section d'investissement	14
2.1 Les dépenses d'investissement	15
2.2 Les recettes d'investissement	17
II. BUDGETS ANNEXES	18
1. Gestion des déchets	18
1.1 Section de fonctionnement	19
1.2 Section d'investissement	20
2. Assainissement	21
2.1 Section de fonctionnement	22
2.2 Section d'investissement	23
III. VERSION CONSOLIDEE	25
1. Les dépenses réelles consolidées	26
2. Les recettes réelles consolidées	27
Vote des budgets	28



I. Budget général

Le budget général intègre l'ensemble de nos opérations à l'exclusion des services financés par des redevances : la gestion des ordures ménagères et l'assainissement.

Les produits de la fiscalité des entreprises évoluent de façon moins dynamique que les investissements que nous y consacrons.

Par conséquent, nous devons contenir autant que possible nos dépenses de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	15 712 100	FONCTIONNEMENT	15 712 100
Charges de personnel	2 654 700	Fiscalité	7 492 600
Charges à caractère général	2 382 240	Dotations	2 857 650
Attributions de compensation	2 048 000	Autres recettes (revenus des immeubles, versement CAF ...)	1 603 550
Charges de gestion courante	1 805 500	Produit des services (entrées piscine, remboursement des taxes foncières...)	152 200
Contribution FPIC	541 000	Excédent antérieur reporté	3 498 700
Intérêts de la dette	532 000	Amortissements des subventions	107 400
Charges exceptionnelles	270 000		
Virement à la section d'investissement	3 308 660		
Amortissements	2 170 000		

BUDGET PRINCIPAL - BALANCE DETAILLEE SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	13 174 019	INVESTISSEMENT	13 174 019
Développement économique	7 480 213	Excédent antérieur Budget général	3 802 500
Interventions sociales (petite enfance et FESAT)	3 073 193	Emprunt	1 900 000
Formation	214 000	Subventions FESAT	875 000
Urbanisme	159 372	Subventions travaux Centre Raymond Barre	500 000
Bâtiments districaux	132 119	Subventions Multi-accueil de Longeville-lès-St-Avold	246 687
Système d'Information Géographique (SIG)	109 172	Produit des cessions (cessions EAGLE et SCORE)	195 000
Habitat / Logement	68 000	FCTVA	161 172
Loisir et culture	44 600	Comptabilité distincte rattachée	4 000
Sécurité	39 000	Opérations patrimoniales	11 000
Piscine	32 450	Virement de la section d'exploitation	3 308 660
Tourisme	27 000	Amortissements	2 170 000
Services Techniques	1 500		
Capital de la dette	1 650 000		
Opération pour compte tiers	25 000		
Opérations patrimoniales	11 000		
Amortissement des subventions	107 400		

1. Section de fonctionnement

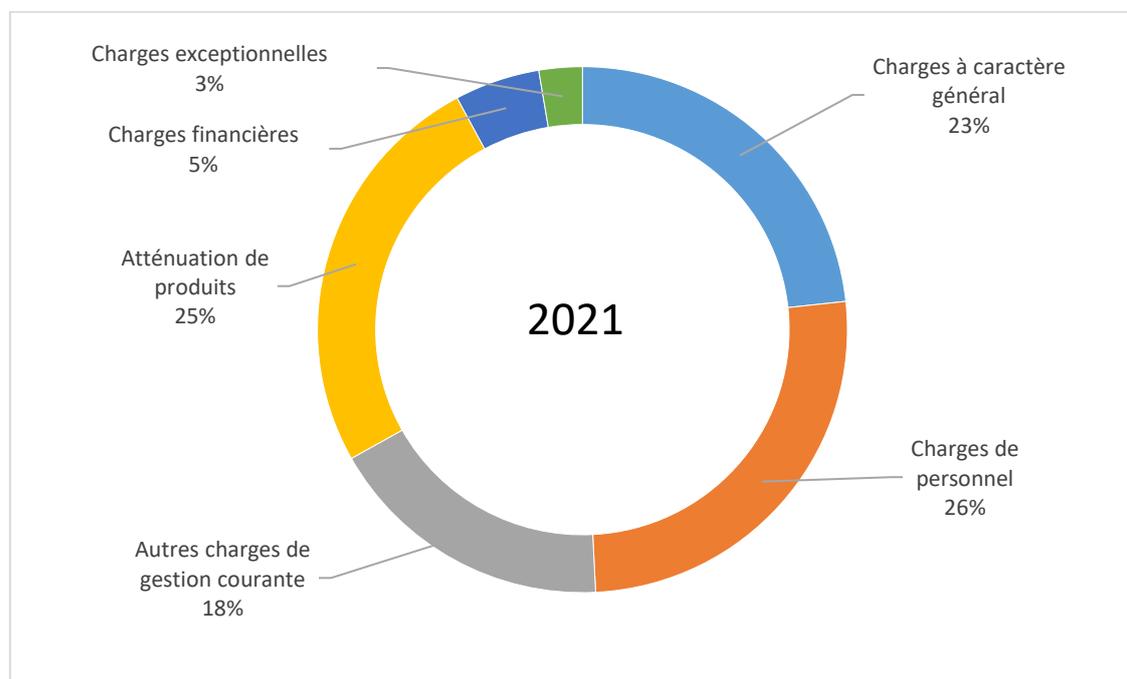
La section de fonctionnement se caractérise par une diminution de nos dépenses à caractère général de 11,45% et des dépenses essentiellement concentrées sur nos compétences « sources » en vue d'optimiser le service rendu à l'utilisateur.

On notera la désormais traditionnelle augmentation du FPIC avec la probable prise en charge par le DUF des 2 parts, communale et intercommunale, au titre de la solidarité communes/EPCI et le versement d'une subvention au budget annexe gestion des déchets afin d'assurer son équilibre budgétaire (pour rappel: subvention de 870 000 € en 2020 pour les budgets annexes assainissement et gestion des déchets).

1.1 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (en €)			Répartition des dépenses (en %)	Evolution 2020-2021 (en %)
CHAP	LIBELLES	BP 2021		
011	Charges à caractères général	2 382 240	15.16 %	- 11.45 %
012	Dépenses de personnel	2 654 700	16.90 %	+ 7.17 %
65	Autres charges de gestion courante	1 805 500	11.49 %	+ 7.18 %
014	Atténuation de produits (attributions de compensation et FPIC)	2 589 000	16.48 %	+ 1.55 %
66	Charges financières	532 000	3.39 %	- 10.89 %
67	Charges exceptionnelles	270 000	1.72 %	-70.36 %
TOTAL dépenses réelles		10 233 440	65.14 %	-6.19 %
042/023	Autofinancement	5 478 660	34.86%	-8.05 %
TOTAL Général		15 712 100	100 %	-6.85 %

Dépenses réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général :

○ **Les frais d'administration générale :**

Ces dépenses sont constituées par :

- des frais classiques de structure : eau, gaz, électricité (dont éclairage public), carburants
- les frais de maintenance de nos logiciels
- les frais de télécommunications
- les locations immobilières et mobilières
- les contrats de prestation de services.

○ **Les frais liés aux équipements sportifs :** 300 150 € (entretien de la piscine, Sport Etude Golf).

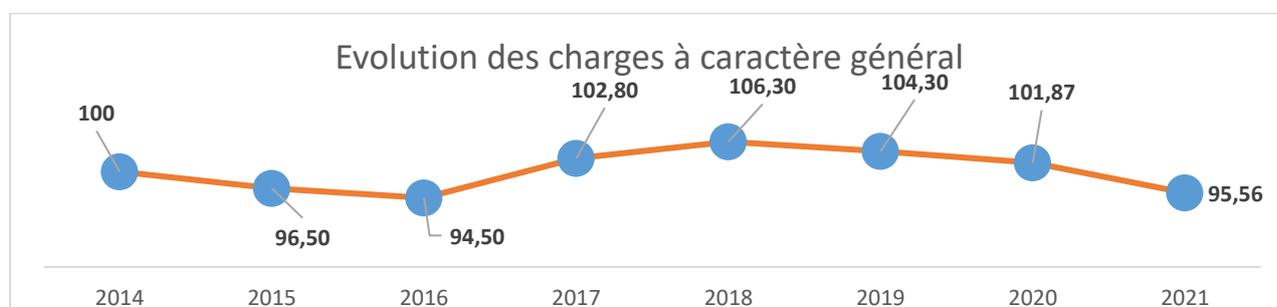
○ **Les interventions sanitaires et sociales :**

Des frais d'entretien du multi-accueil petite enfance de Faulquemont (travaux d'aménagement intérieur) sont programmés après 13 ans de fonctionnement afin de préserver la qualité des services proposés.

o **Entretien du patrimoine :**

CREHANGE – ZA – CARREAU DE LA MINE
- Bâtiment anciennement AFPA
- Bâtiment Centre de Conservation Technique et Scientifique de l'Automobile (CCSTA)
- Bâtiment Club de Lorraine de Véhicule Militaria Alliés (CLVMA)
FAULQUEMONT – PARC INDUSTRIEL
- Pôle de formation – Lycée Professionnel Interentreprises
- Centre de formation
- Déchèterie
- Unité Opérationnelle de Faulquemont
- Hôtel Communautaire
- Maison de la Justice et du Droit
- Maison de la petite enfance
- Relais d'Assistants Maternelles
- Bâtiments relais : ESAT, SCORE, VIESSMANN (BRAFER), anciennement VENTANA
- Gendarmerie
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Centre équestre du Herrenwald
- Golf de Faulquemont
- Club House Golf
- Piscine
LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD
- Bâtiments relais : GRUNDFOS
- Multi-accueil de Longeville-Lès-Saint-Avold
- Déchèterie

L'évolution des charges à caractère général reste stable :

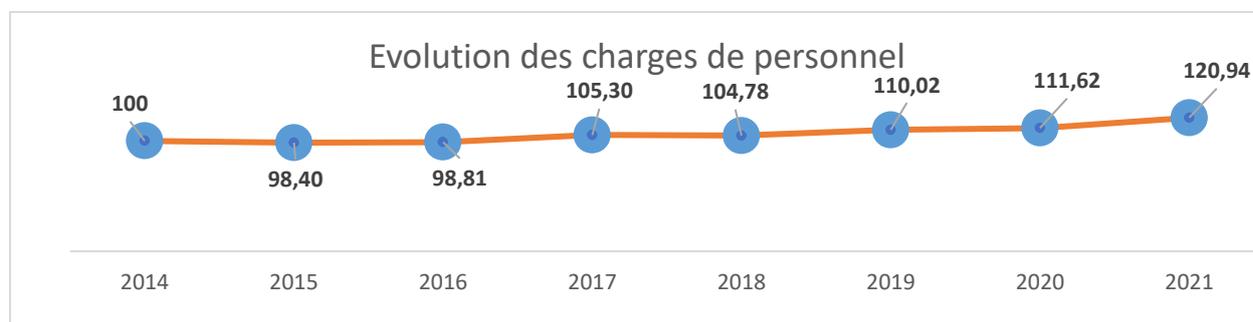


(Indice 100 : 2 493 000 € montant de 2014)

La maîtrise des charges de personnel

Le maintien durable d'une capacité d'autofinancement correcte, passe par une nécessaire maîtrise de la masse salariale : la part des charges de personnel reste faible (73€/habitant contre 115€/habitant en MOSELLE) malgré le transfert de nombreuses compétences au DUF.

Il est prévu le recrutement d'un Directeur des Services Techniques.



(Index 100 : 2 195 000€ montant de 2014)

Le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC)

Le FPIC assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus « favorisés » vers les plus « défavorisés ».

Evolution du FPIC:

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL CUMULE DEPUIS 2012	PREVISIONS 2021
PART EPCI (€)	-64 283	-90 051	-169 662	-242 720	-254 765	-263 676	-263 949	- 1 693 647	-295 862
PART COMMUNES MEMBRES (€)	-55 150	-75 850	-142 801	-200 715	-210 298	- 218 978	- 218 562	- 1 418 252	-244 984
TOTAL (€)	-119 433	-165 901	-312 463	-443 435	-465 063	-482 654	- 482 511	- 3 111 899 €	-540 846

Les charges de gestion courante :

- les indemnités des élus (96 800€)
- les charges diverses (40 000 €)
- les participations prises en charge pour les communes (1 668 700 €)

Participations prises en charge pour les communes :

ENSEIGNEMENT		
ELEVES COLLEGES (Pasteur-Le castel-Verlaine)	38 000 €	48 000 €
DIVERS	10 000 €	
CULTURE		
MEDIATHEQUE CREANTO	45 000 €	75 000 €
SOUTIEN AUX SAISONS CULTURELLES	20 000 €	
ECOLE DE MUSIQUE	10 000 €	
SALUBRITE PUBLIQUE		
FOURRIERE ANIMALE	21 300 €	21 300 €
SECURITE		
AMICALES SAPEURS POMPIERS	6 000 €	526 300 €
SDIS	520 300 €	
GEMAPI		
GEMAPI	100 000 €	100 000 €
DEVELOPEMENT ECONOMIQUE		
AMA (Agence Moselle Attractivité)	38 000 €	163 500 €
GEME	30 000 €	
MISSION LOCALE	32 000 €	
WIMOOV (2020 et 2021)	30 000 €	
PLASTINOV	10 000 €	
SOUTIEN NUMERIQUE AUX COMMERCES	15 000 €	
INITIATIVE MOSELLE EST	8 500 €	
TOURISME		
OFFICE DE POLE TOURISTIQUE	49 600 €	49 600 €
LOGEMENT		
FSL (Fond Social pour le Logement)	7 500 €	7 500 €
INTERVENTIONS SANITAIRE ET SOCIALES		
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE FAULQUEMONT	260 100 €	677 500 €
MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	181 500 €	
AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	153 000 €	
RELAIS ASSISTANT MATERNEL	50 400 €	
SENIOR CONNECT +	25 000 €	
PROJET PALETTES	7 500 €	

Les charges exceptionnelles

Il est prévu le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 000 € au budget annexe gestion des déchets pour limiter une hausse excessive de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

20 000 € sont nécessaires afin de rembourser les abonnements de piscine annulés du fait du COVID-19.

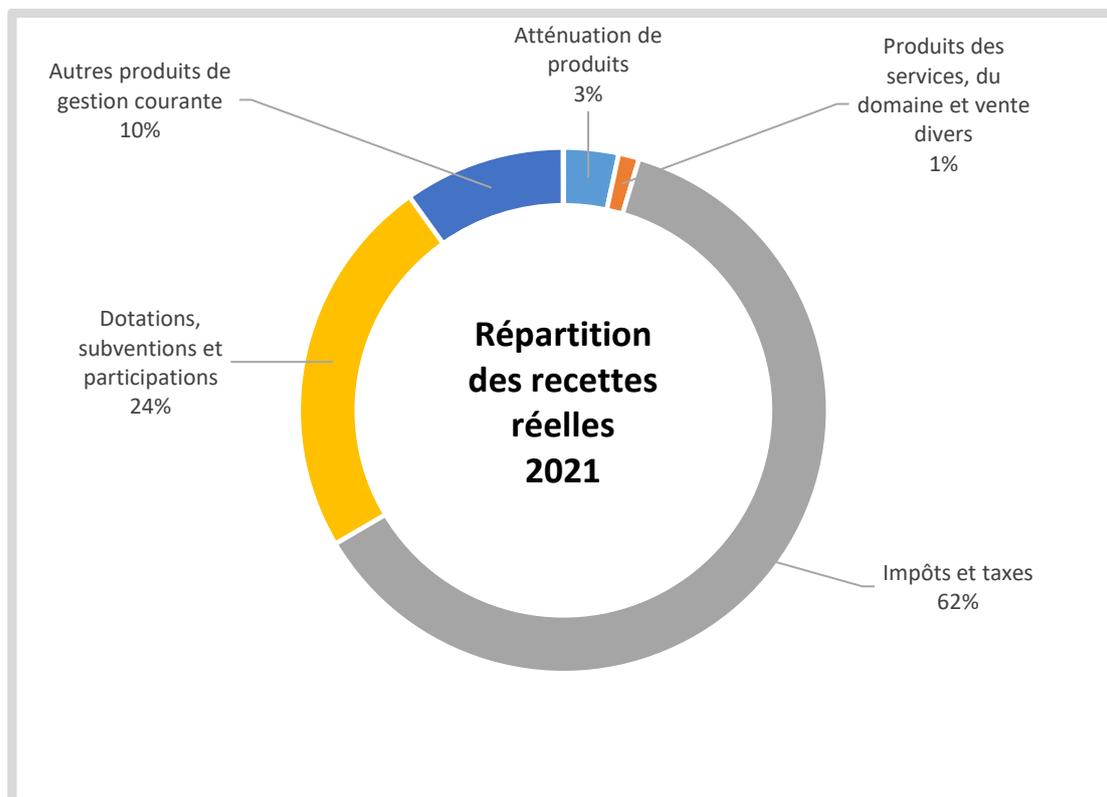
1.2 Les recettes de fonctionnement

Les taux de notre fiscalité n'ont pas augmenté depuis plus de 10 ans.

La vraie valeur ajoutée du District réside dans notre capacité à être réactifs aux demandes des porteurs de projets pour favoriser les programmes de développement endogènes ou les implantations.

Plusieurs projets devraient se concrétiser en 2021 et générer des créations d'emplois. Toutefois, les recettes fiscales sont estimées à la baisse pour 2021, conséquence directe du COVID-19.

Recettes de fonctionnement (en €)			Répartition des recettes (en %)	Evolution 2020-2021
CHAP	LIBELLES	BP 2021		
013	Atténuation de charges	407 450	2.59 %	-9.31 %
70	Produits des services, du domaine et vente divers	152 200	0.97 %	-58.21%
73	Impôts et taxes	7 492 600	47.69 %	-3.89 %
74	Dotations, subventions et participations	2 857 650	18.19%	+6.89 %
75	Autres produits de gestion courante	1 194 500	7.60 %	-7.15%
76+77	Produits financiers et exceptionnels	1 600	0.01 %	-
TOTAL recettes réelles		12 106 000	77.05 %	-4.68 %
002	Excédent N-1 reporté	3 498 700	22.27 %	-11.84 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 400	0.68 %	-7.14 %
TOTAL recettes de fonctionnement		15 712 100	100 %	-5.00 %



La fiscalité directe locale

Les trois **taxes directes locales** (taxe d'habitation et taxes foncières) et **taxe des entreprises** (contribution foncière des entreprises)

3 981 000 €

Pour rappel, la loi de finances pour 2018 a modifié la taxe d'habitation : depuis 2020, 80% des ménages ne la paient plus. Pour les 20% restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023.

- Taux de la taxe d'habitation : 8,12 %
- Taux de la taxe foncière sur le bâti : 0,512 %
- Taux de la taxe foncière non bâti : 3,94 %
- Taux de la CFE : 19,43 %

A ces trois taxes, s'ajoutent :

- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 1 277 100 €
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 1 509 000 €
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 401 800 €
- L'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 313 000 €

Les produits du service (152 200 €)

Il s'agit des recettes liées à la piscine (estimées à 50 000€), sachant que la moyenne annuelle des recettes perçues, hors contexte de crise sanitaire, est de 219 000 €.

Les activités proposées et adaptées à une demande en évolution constante sont les suivantes :

Activités	Tarifs unitaires	Tarifs trimestriels	Tarifs semestriels	Tarifs annuels
Bébés nageurs (enfant et 2 accompagnateurs)	8.00 €	30.00 €	60.00 €	
Jardin aquatique et entrée piscine		Gratuit pour les moins de 3 ans		
Les Minots	7.00 €			
Pour le 1 ^{er} enfant			60.00 €	
Pour le 2 ^{ème} enfant			45.00 €	
Pour le 3 ^{ème} enfant			27.00 €	
Natation jeunes et ados		30.00 €		
Ecole de natation				
Pour le 1 ^{er} enfant				120.00 €
Pour le 2 ^{ème} enfant				90.00 €
Pour le 3 ^{ème} enfant				54.00 €
Leçon individuelle	24.00 €			
Natation adultes	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquaphobie / Apprentissage	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquasanté	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquagym	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquatonic	7.00 €	30.00 €	60.00 €	115.00 €
Aquabike cours collectif avec MNS	8.00 €			
Aquaworkout	8.00 €			
Natation synchronisée			60.00 €	
- Nouveaux tarifs				

TARIFS	
Entrée adulte	3.00 €
Tarif annuel – 100 entrées adultes	190.00 €
Entrée enfant	2.50 €
Abonnement adulte 7 entrées + 1 gratuite	17.50 €
Abonnement enfant 7 entrées + 1 gratuite	14.00 €
Scolaires (hors DUF)	3.50 €
Collèges	3.50 €
Tarifs CE	
Enfants – jusqu'à 99 entrées	2.00 €
Enfants – à partir de 100 entrées	1.40 €
Adultes – jusqu'à 99 entrées	2.50 €
Adultes – à partir de 100 entrées	1.40 €
Centre de loisirs	
Jusqu'à 99 entrées	2.00 €
A partir de 100 entrées	1.40 €

Les autres recettes de gestion

- La refacturation au budget assainissement des charges de personnel : 400 000 €.
- Les loyers de la gendarmerie (bureaux, logements, garages) : 250 000 €.
- Les locations (Bureaux de la Croix Rouge, Prévaction, locations de salle) : 10 000 €.
- Les loyers des bâtiments relais en crédit-bail (Grundfos, Brafer Viessmann, ESAT) : 890 000 €.
- Le versement de la prestation de services de la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 304 700 €.
- La subvention pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage : 30 000 €.

Le FCTVA de l'entretien des bâtiments, des voiries et des réseaux

Depuis le 1^{er} janvier 2020, il est possible de récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des réseaux en plus des bâtiments publics et de la voirie. Une recette estimée à 30 000 € résulte des opérations envisagées par le DUF.

La Dotation Globale de Fonctionnement : 398 300 € (estimation)

L'excédent antérieur reporté : 3 498 700 €

2 Section d'investissement

Les dépenses sont bien évidemment soutenues mais sur des équipements générateurs de richesse ou d'attractivité pour le territoire.

Conformément aux orientations du DOB, nous engageons essentiellement les investissements sur l'aménagement économique durable du territoire (Création de ZAC, modernisation des zones d'activités, bâtiments-relais, reconversion des bâtiments au CARREAU DE LA MINE), la formation (tomographie) et l'accompagnement du handicap. Dans les communes, cela se traduit toujours par le fonds de concours versé par le biais de la DAC 2021-2023.

Ces investissements d'envergure permettent d'asseoir nos résultats sur le long terme.

Ils seront comme toujours financés par notre capacité d'autofinancement, ainsi que le recours aux financements partagés avec nos partenaires institutionnels et par le recours à l'emprunt.

2.1 Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement (en €)			Répartition des dépenses (en %)
CHAP	LIBELLES	BP 2021	
16	Emprunt et dettes assimilées	1 650 000	12.52 %
20	Etudes, Concessions et droits similaires	428 484	3.25 %
204	Subventions d'équipement versées	873 000	6.63 %
21	Immobilisations incorporelles	1 001 335	7.60 %
23	Immobilisations corporelles	9 027 800	68.53 %
27	Autres immobilisations financières	50 000	0.38 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	107 400	0.81 %
041	Opérations patrimoniales	11 000	0.09 %
45	Comptabilité distincte rattachée	25 000	0.19 %
TOTAL dépenses d'investissement		13 174 019	100 %

Les dépenses d'équipement totalisent un montant de 11 330 619 € et se répartissent comme suit :

- Acquisitions foncières : 655 275 €
- Acquisitions matériels: 398 372 €
- Frais d'études : 376 172 €

- Subventions d'équipement versées : 873 000 €
Réparties comme suit :

Dotation d'Aménagement Communautaire	700 000 €
Aide à l'investissement des entreprises (ADICAPE)	150 000 €
Programme Habiter Mieux	10 000 €
Subvention Energies Renouvelables	3 000 €
Fibre (raccordements supplémentaires)	10 000 €

- Constructions : 9 027 800 €

Secteur	Opérations en cours	Montant de l'opération (en €)
Administration générale	Patrimoine districale	99 619 €
Piscine	Eclairage et réfection des douches	20 250 €
Interventions sanitaires et sociales	Construction d'un FESAT Achèvement des travaux de construction du multi accueil de Longeville-lès-St-Avoid	2 786 495 € 276 698 €
Loisirs et culture	Travaux SCHLAMMS	29 600 €
Développement économique	Extension des ZAC, de Créhange et vers Tritteling et travaux ZI/ZA	2 585 161 €
	Réhabilitation du Carreau de la Mine	1 060 000 €
	Travaux ZI Longeville	478 7 €
	Bâtiments Relais	1 691 260€

2.2 Les recettes d'investissement

- **L'excédent antérieur :** **3 802 500 €**

- **L'autofinancement :** **5 478 660 €**

Il se compose des dotations aux amortissements pour 2 170 000€ et du virement de la section de fonctionnement à hauteur de 3 308 660 €.

- **Les subventions :**

- Solde des subventions relatives aux travaux de construction du multi-accueil petite enfance à Longeville-Lès-Saint-Avold :

○ Département : 99 892 € (rappel : 450 000 €)

○ DETR : 146 338 € (rappel : 302 477 €)

- Subventions relatives à la construction d'un FESAT :

○ Département : 375 000 €

○ DSIL : 500 000 €

- **Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) :** **161 172 €**

- **L'emprunt :** **1 900 000 €**

- **Les cessions :** **195 000 €**

II. Budgets annexes

1. Gestion des déchets

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	3 609 900	FONCTIONNEMENT	3 609 900
Charges à caractère général	3 169 200	Produit des services	3 201 500
Charges de gestion courante	265 100	Autres produits de gestion courante	150 000
Charges exceptionnelles	34 000	Produits exceptionnels	250 000
Déficit de fonctionnement N-1	110 600	Amortissements des subventions	8 400
Amortissements	31 000		
DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	258 350	INVESTISSEMENT	258 350
Dépenses réelles d'investissement	249 950	FCTVA	7 000
Amortissements des subventions	8 400	Excédent antérieur reporté	220 350
		Amortissements	31 000

1.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses

Les charges à caractère général

Ce sont les charges liées à la structure et à l'activité :

Prestations de services :

- **SUEZ RV NORD EST**: gestion et exploitation des déchèteries de Faulquemont et de Longeville-Lès-Saint-Avoid
- **VEOLIA** : collecte des déchets ménagers
- **SYDEME** : enlèvement et traitement sur déchèteries + traitement ordures ménagères, recyclables et bio déchets
- **MINERIS** : collecte du verre
- **Communauté de communes du Sud Messin** : accès à la déchèterie de Rémilly

Ces charges représentent près de 90 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges de gestion courante

Ces charges concernent les créances admises en non-valeur, les créances éteintes et la contribution au fonctionnement du SYDEME.

Rappel de la contribution au SYDEME : 8 € par habitant.

Les charges exceptionnelles

Il s'agit des annulations de la redevance des ordures ménagères des années antérieures.

Les recettes :

Les produits des services : 3 201 500 €

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères représente 89 % des recettes réelles de fonctionnement.

A titre indicatif, comparaison de la REOM des ménages du DUF
avec d'autres intercommunalités (en €) :

	Type de facturation	1 PERS	2 PERS	3 PERS	4 PERS	5 PERS	6 PERS ET +
2021							
CC DUF	REOM	166	261	318	373	427	458
CC Bouzonvillois Trois Frontières	REOM	121	242	363	484	544	
CC de la Houve et du Pays Boulageois	REOM	185,25	265,50	345,75	426	506,25	586,50
CA Saint Avold Synergie (Périmètre Saint Avold)	REOM	167	296	348	395	455	
CA Saint Avold Synergie (Périmètre Centre Mosellan)	REOM	139	278	417	452	487	

Tarifs plus élevés que ceux pratiqués par le DUF

Les produits de gestion courante

Il s'agit de l'ensemble des versements issus de la vente de bois, ferraille, les accès à la déchetterie, les soutiens reversés par le SYDEME pour la revente de plastique, papier, carton, estimés à 150 000 €.

Il est à noter que le SYDEME n'a pas effectué les versements suivants :

- revente des meubles : 2020
- les soutiens et recyclables : 2017 et 2019

Les produits exceptionnels : 250 000 €

Ils correspondent à la subvention d'équilibre provenant du budget général.

1.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent à des frais d'achat de bornes à verre et à l'installation de bornes pour les fibreux (papiers, cartons). Une demande d'aide auprès de CITEO a été sollicitée. Quant aux recettes, il s'agit pour l'essentiel de l'excédent reporté (220 350 €), du Fonds de Compensation de la taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et des amortissements (31 000 €) dont le même montant est inscrit en dépenses de fonctionnement.



2. Assainissement

- Poursuite des grands programmes de modernisation de nos équipements (STEP de CREHANGE)
- Extension des réseaux, pour répondre aux normes drastiques en termes de traitement de l'eau et de sécurisation des infrastructures.
- Etudes préalables pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement des communes d'ADAINCOURT, VITTONCOURT et VOIMHAUT.

Les actions prioritaires sont déterminées par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - BALANCE DETAILLEE

DEPENSES (en €)		RECETTES (en €)	
FONCTIONNEMENT	2 932 800	FONCTIONNEMENT	2 932 800
Charges à caractère général	1 152 700	Produit des services	2 355 000
Charges de personnel	400 000	Dotations, subventions et participations	114 800
Atténuation de produits	1 600	Produits exceptionnels	500
Charges de gestion courante	15 000	Reprises sur provisions	4 000
Intérêts de la dette	180 500	Total Recettes Réelles	2 474 300
Charges exceptionnelles	10 000	Amortissement des subventions	458 500
Total dépenses réelles	1 759 800		
Virement à la section d'investissement	207 000		
Provisions	6 000		
Amortissements	960 000		

DEPENSES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 097 020
Capital de la dette	670 000
Immobilisation corporelles	184 817
Immobilisations en cours	2 197 493
Déficit d'investissement reporté	536 210
Opérations patrimoniales	50 000
Amortissement des subventions	458 500

RECETTES (en €)	
INVESTISSEMENT	4 097 020
Excédent de fonctionnement capitalisé	885 870
Subventions	1 248 650
Emprunt	728 900
Compte de tiers	16 600
Opérations patrimoniales	50 000
Virement section d'exploitation	207 000
Amortissements	960 000

2.1 Les dépenses et les recettes de fonctionnement

Les dépenses :

Les charges à caractère général

Les dépenses à caractère général sont largement maîtrisées compte tenu du vieillissement des stations, il s'agit des dépenses suivantes :

- Entretien
- Fluides
- Suivi des assistances techniques privées pour les stations et lagunes
- Vidange des lagunes et remplacement de matériel défectueux.
- Obligation d'hygiénisation des boues liquides des stations de Faulquemont et Haute-Vigneulles avant leur épandage.

Les recettes :

Les produits de services

Ces recettes représentent 67,61 % des recettes de fonctionnement.

- ⇒ Redevance d'assainissement
- ⇒ Participation pour l'assainissement collectif
- ⇒ Refacturation :
 - de l'entretien du réseau pluvial
 - aux entreprises de curage des dépotages à la STEP de CREHANGE
 - l'entretien des avaloirs
 - des branchements particuliers
 - des contrôles de rejets avec les entreprises industrielles

Il existe 2 redevances d'assainissement collectif :

- La redevance de collecte (0.88€) qui est due par les usagers raccordés aux réseaux d'assainissement mais dont les effluents ne sont pas encore traités par une station d'épuration
- La redevance de collecte de traitement (1.39€) qui, outre la collecte, finance le traitement des effluents

COMMUNES	2021	COMMUNES	2021
Adaincourt	0.88€	Bambiderstroff	1.39€
Arraincourt	0.88€	Créhange	1.39€
Foulligny	0.88€	Elvange	1.39€
Han-sur-Nied	0.88€	Faulquemont-Chemery	1.39€
Holacourt	0.88€	Hemilly	1.39€
Thicourt	0.88€	Flétrange	1.39€
Thonville	0.88€	Guinglange	1.39€
Vatimont	0.88€	Haute-Vigneulles	1.39€
Vittoncourt	0.88€	Herny	1.39€
Voimhaut	0.88€	Laudrefang	1.39€
Zondrange	0.88€	Longeville Les St Avold	1.39€
Hallering	1.39€	Mainvillers	1.39€
Marange	1.39€	Many	1.39€
Vahl-lès-Faulquemont	1.39€	Pontpierre	1.39€
Adelange	1.39€	Téting-sur-Nied	1.39€
Arriance	1.39€	Tritteling-Rédlach	1.39€
Boucheporn	1.39€	Zimming	1.39€

La subvention d'exploitation

Elle concerne la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en fonction des résultats d'exploitation de nos unités d'épuration et est estimée en 2021 à 90 000 €.

2.2 Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses :

Les dépenses globales d'investissement se répartissent comme suit au budget annexe de l'exercice 2021 :

- Pour les frais d'études : **18 900 €**
- Pour les acquisitions foncières et matériel : **184 817 €**
- Pour les travaux : **2 197 493 €**

Les travaux d'investissement du DUF représentent 71,99 % des crédits inscrits à la section d'investissement. Il convient d'effectuer une répartition de ces crédits budgétaires par opération :

Secteur	Opérations en cours	Crédits 2021 (en €)
Lagunes et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Assainissement ZONDRANGE ○ Assainissement FOULIGNY ○ Lagune de MAINVILLERS : Réhabilitation des berges 	1 525 144 €
Stations d'épuration et réseaux	<ul style="list-style-type: none"> ○ Diverses clôtures ○ Dégrilleur bassin de BAMBIDERSTROFF et PONTPIERRE ○ Travaux de réhabilitation de la STEP de CREHANGE ○ Réhabilitation des canaux de sortie (STEP de HAUTE-VIGNEULLES et FAULQUEMONT) 	672 349 €

Les recettes :

Les subventions d'investissement :

Dans le cadre des opérations sur le secteur de ZONDRANGE, FOULIGNY, VITTONCOURT, VOIMHAUT et ADAINCOURT, le montant des subventions s'élève à 1 208 650 €, fonds de concours inclus.

Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 207 000 €.

Un emprunt de 728 900 € est nécessaire à l'équilibre du budget.



III. Equilibre budgétaire (budget général + budget annexes)

Pour 2021, les dépenses de gestion courante et financières sont donc réduites pour maîtriser notre capacité d'autofinancement et les dépenses d'investissement restent importantes afin de rendre les communes et plus généralement le territoire attractif.

Détail des montants prévisionnels (opérations réelles et opérations d'ordre) :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
	BP 2021	BP 2021
BUDGET GENERAL	15 712 100 €	13 174 019 €
BUDGET ANNEXE GESTION DECHETS	3 609 900 €	258 350 €
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	2 932 800 €	4 097 020 €
TOTAL	22 254 800 € 55,94 %	17 529 389 € 44,06 %

Les budgets primitifs de l'année 2021, budget principal et budgets annexes confondus représentent un volume total de 39 784 189 €.

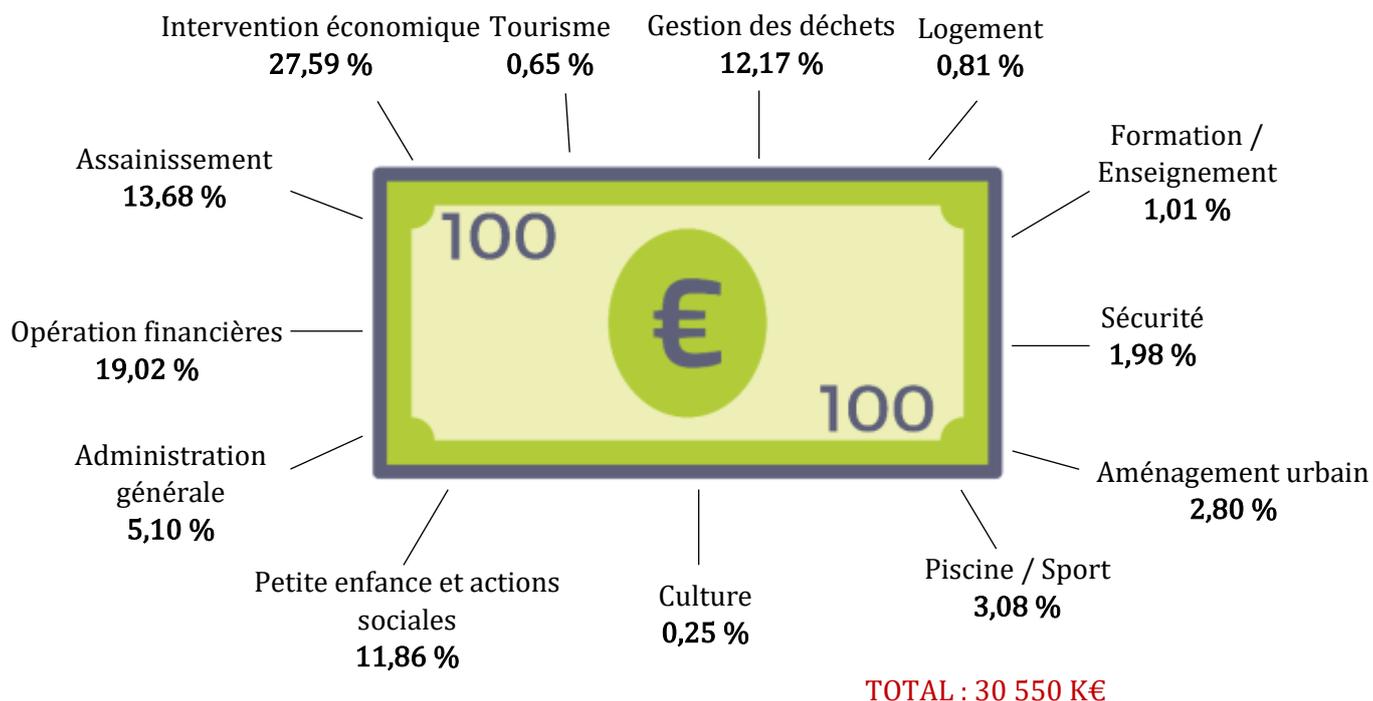
1. Les dépenses réelles consolidées du DUF

Globalement, le montant des dépenses prévisionnelles de 2021 s'établit à 30 550 K€ (33 154 K€ en 2020).

Elles se répartissent comme suit :

- Section de Fonctionnement : 14 717 K€ (14 492 K€ en 2020), soit + 1,55 %
- Section d'Investissement : 15 833 K€ (18 662 K€ en 2020), soit - 15,15 %

Au-delà de la présentation détaillée de chacun des budgets, il apparaît nécessaire de consolider l'ensemble des interventions du DUF et de présenter une répartition des dépenses par fonction :



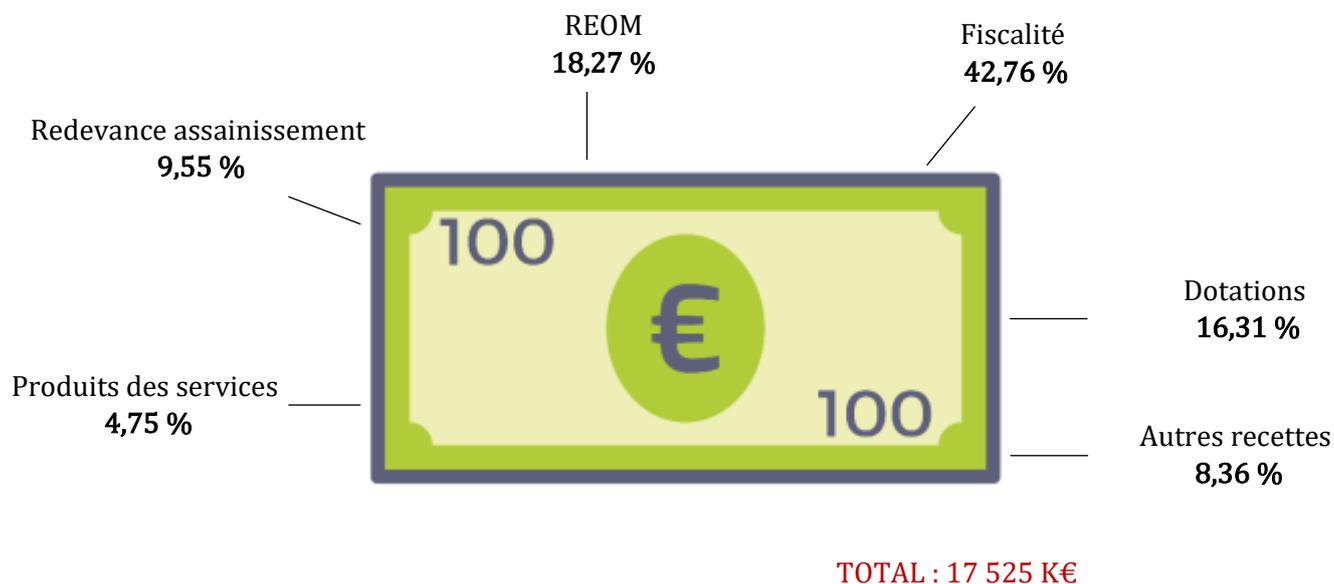
2. Les recettes réelles consolidées du DUF

En 2021, le montant des recettes prévisionnelles s'élève globalement à 24 062 K€ :

- 17 525 K€ en section de fonctionnement
- 6 537 K€ en section d'investissement

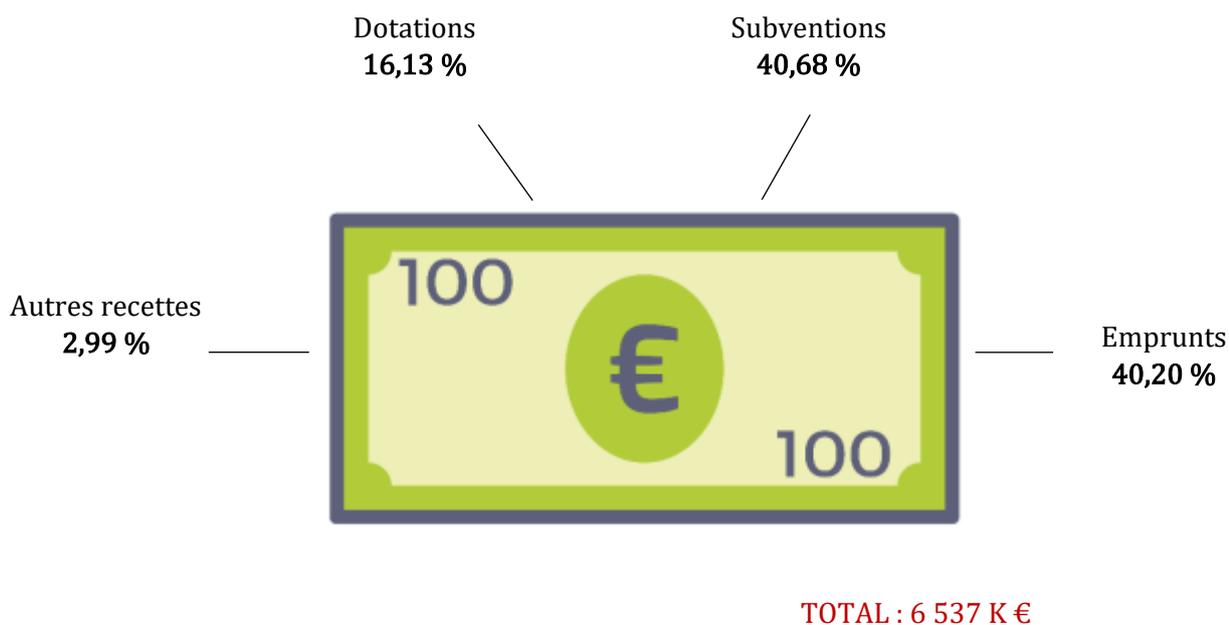
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se répartissent, comme suit, par nature :



2.2 Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent comme suit :



VOTE DES BUDGETS



RATIOS (INSEE : 24 780 habitants)

RATIOS	UNITE	BP 2020	BP 2021
(1) Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/Population	€	438.08	412.97
(1 bis) Tous budgets	€	645.60	624.19
(2) Produits des impositions directes/Population	€	254.04	241.04
(3) Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/ Population	€	512.56	488.58
(3 bis) Tous budgets	€	776.13	733.77
(4) Dépenses d'équipement brut/Population	€	525.57	457.25
(4 bis) Tous budgets	€	650.10	563.47
(5) Dette / Population	€	1041.69	975.05
(5 bis) Tous budgets	€	1 346.91	1281.28
(6) D.G.F / Population	€	58.82	60.46
(7) Dépenses de personnel / DRF	%	18.89	20.03
(7 bis) Tous budgets	%	15.41	15.84
(8) Produits des impositions directes / potentiel fiscal	%	0.71	0.67
(9) Marge d'autofinancement courant = (DRF + remboursement dette) / RRF	%	99.49	98.15
(9 bis) Tous budgets	%	95.76	97.83
(10) Dépenses d'équipement brutes / RRF = Taux d'équipement	%	102.54	93.59
(10 bis) Tous budgets	%	83.81	76.79
(11) Dette / RRF	%	202.23	199.57
(11 bis) Tous budgets	%	173.55	174.62

Je vous demanderai donc :

- D'approuver le tableau des effectifs au 01/01/2021 :

GRADE ou EMPLOI	Catégorie	Effectifs pourvus 01/01/2021	BP 2021	Dont temps non complet
BUDGET GENERAL				
Secteur Administratif				
Emplois Fonctionnels		1	2	
Attaché Hors Classe	A	1	1	
Attaché Principal	A	1	1	
Attaché	A	5	5	
Rédacteur Principal 2 ^{ème}	B	1	1	
Rédacteur	B	1	2	
Adj Adm Ppla 1 ^{ère} CI	C	5	5	
Adj Adm Ppal 2 ^{ème} CI	C	3	3	
Adj Adm	C	2	2	
Sous-Total		20	22	0
Secteur Technique				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Ingénieur (DST)	A	0	1	
Technicien Ppal 1 ^{ère} CI	B	4	4	
Agent de maîtrise Ppal	C	2	2	
Agent de maîtrise	C	2	2	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	3	3	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	3.5	3.5	
Adj Tech	C	2	2	1
Sous-Total		17.5	18.5	1
Secteur Sportif				
Educateur des APS 2 ^{ème} CI	B	5	6	
Opérateur des APS	C	1	1	
Sous-Total		6	7	0
Secteur Environnement				
Adj Adm Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Adm 2 ^{ème} CI	C	1	1	
Sous-total		2	2	0

BUDGET ASSAINISSEMENT

Secteur Technique

Agent de maitrise Ppal	C	3	3	
Agent de maitrise	C	1	1	
Adj Tech Ppal 1 ^{ère} CI	C	1	1	
Adj Tech Ppal 2 ^{ème} CI	C	1.5	1.5	
Adj Tech	C	1	2	
Sous-total		7.5	8.5	0
TOTAL GENERAL		53	58	1

Au 01/01/2021, 58 postes sont ouverts dont 53 pourvus : poste en attente de recrutement (directeur des services techniques) ou postes non pourvus après départ de l'agent.

- D'allouer les subventions et participations et d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes,
- De verser les cotisations aux organismes divers (ADIL ...) et de signer les conventions correspondantes,
- D'allouer une subvention de 41 050 € à l'association pour l'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Territoriales (ASPECT),
- De fixer à 36 € par élève la subvention aux collèges du DUF pour les activités périscolaires (voyages, UNSS, etc.),
- De reconduire les attributions de compensation sur les mêmes bases qu'en 2003 :

Montant des attributions de compensation

Code INSEE	Nom commune	Attribution de compensation dites « fiscale » (= produits transférés)	Attribution compensation budgétaire positives	Attribution de compensations budgétaires négatives
57007	ADAINCOURT	4 332	4 332	
57008	ADELANGE	4 020	4 020	
57027	ARRAINCOURT	3 672	3 672	
57029	ARRIANCE	2 388	2 388	
57047	BAMBIDERSTROFF	10 812	10 812	
57095	BOUCHEPORN	13 800	13 800	
57159	CREHANGE	167 892	167 892	
57190	ELVANGE	-2 566		2 566
57209	FAULQUEMONT	526 428	526 428	
57217	FLETRANGE	-9 174		9 174
57230	FOULIGNY	14 556	14 556	
57276	GUINGLANGE	15 732	15 732	
57284	HALLERING	2 592	2 592	
57293	HAN-SUR-NIED	984	984	
57714	HAUTE-VIGNEULLES	900	900	
57313	HEMILLY	11 532	11 532	
57319	HERNY	9 360	9 360	
57328	HOLACOURT	0	0	
57386	LAUDREFANG	636	636	
57413	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	1 129 632	1 129 632	
57430	MAINVILLERS	768	768	
57442	MANY	13 320	13 320	
57444	MARANGE-ZONDRANGE	1 164	1 164	
57549	PONTPIERRE	4 416	4 416	
57668	TETING-SUR-NIED	80 568	80 568	
57670	THICOURT	3 612	3 612	
57673	THONVILLE	216	216	
57679	TRITTELING-REDLACH	4 848	4 848	
57686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	2 652	2 652	
57698	VATIMONT	3 756	3 756	
57726	VITTONCOURT	768	768	
57228	VOIMHAUT	9 564	9 564	
57762	ZIMMING	2 688	2 688	
		2 035 868	2 047 608	11 740

- De reconduire pour 2021 les taux de la fiscalité 2020 :

	TAUX
TAXE D'HABITATION	8.12 %
FONCIER BATI	0.512 %
FONCIER NON BATI	3.94 %
CFE	19.43 %

- D'autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle du budget général au budget annexe Gestion des Déchets d'un montant de 250 000 €,
- De reconduire les tarifs :
 - de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
 - de la Redevance Assainissement avec l'abonnement
 - des bacs roulants, serrures, accès déchèterie, composteurs
 - de l'entrée de la piscine et des tarifs des activités
- D'autoriser l'achat de bornes à verre et fibreux afin de poursuivre les objectifs de réduction des déchets sur notre territoire.
- D'autoriser la mise en place d'un abonnement trimestriel de 30 € pour les activités de piscine indiquées à la page 13,
- D'autoriser la mise en place d'une nouvelle activité : « natation synchronisée » avec un abonnement semestriel de 60 €,
- De financer par recours à l'emprunt le Budget Annexe Assainissement, à hauteur de 728 900€,
- De financer par recours à l'emprunt le Budget Général, à hauteur de 1 900 000 €,
- De mettre en place une durée d'amortissement de 5 ans pour les frais liés à l'acquisition de matériel du relais assistantes maternelles,
- D'approuver le Budget Primitif 2021 du Budget Général ainsi que les Budgets Annexes «Gestion des Déchets » et « Assainissement » par chapitre :

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses	15 712 100.00 €
Recettes	15 712 100.00 €

Section d'investissement

Dépenses	13 174 019.00 €
Recettes	13 174 019.00 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

Section de fonctionnement

Dépenses	3 609 900.00 €
Recettes	3 609 900.00 €

Section d'investissement

Dépenses	258 350.00 €
Recettes	258 350.00 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses	2 932 800.00 €
Recettes	2 932 800.00 €

Section d'investissement

Dépenses	4 097 020.00 €
Recettes	4 097 020.00 €